

# Experts nationaux détachés à la DG MARKT: un réel atout



*Comment les experts nationaux détachés vivent-ils leur passage à la direction générale du marché intérieur et des services (DG MARKT)? Ont-ils changé d'opinion sur «Bruxelles» depuis leur arrivée? Quelle expertise apportent-ils à la DG MARKT, et comment leur ministère de tutelle et eux-mêmes tirent-ils ensuite profit de l'expérience «européenne» acquise? Single Market News a posé ces questions et bien d'autres encore à des experts nationaux détachés de tous horizons. Entretiens dans ce numéro et dans des numéros à paraître.*

## Que sont les experts nationaux détachés?

Les experts nationaux détachés sont des fonctionnaires détachés par les États membres, qui viennent à la Commission travailler sous contrat pour des périodes d'un à quatre ans, voire de six ans dans des cas exceptionnels. La décision originale de la Commission sur les règles applicables aux experts nationaux détachés disposait ce qui suit: «Les experts nationaux détachés (END) doivent permettre à la Commission de bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience professionnelle de haut niveau, notamment dans les domaines dans lesquels l'expertise requise n'est pas facile à trouver.»<sup>1</sup>

Ces règles ont changé récemment (en 2008). En vertu des nouvelles règles, le détachement d'experts nationaux du secteur privé n'est plus autorisé, en raison du risque de conflit d'intérêts. Désormais, les experts nationaux détachés jouissent quasiment des mêmes droits que leurs collègues fonctionnaires de la Commission, à quelques exceptions près comme l'assurance maladie, les END n'étant pas autorisés à s'affilier au régime de la Commission.

## Pourquoi venir à Bruxelles?

Qu'est-ce qui attire les experts nationaux détachés dans le fait de venir travailler à la Commission? Beaucoup veulent acquérir une expérience professionnelle des affaires européennes et se familiariser davantage avec les politiques et les pratiques des autres États membres. D'autres motifs, plus particulièrement valables pour la jeune génération, tiennent au caractère international de la Commission et de Bruxelles. Beaucoup d'experts nationaux détachés sont heureux de pouvoir parfaire leurs connaissances linguistiques et de travailler dans un environnement multiculturel.

## Les experts nationaux détachés à la DG MARKT

Au total, 58 END travaillent à la DG MARKT. Les sexes sont inégalement représentés, puisqu'on compte seulement 17 femmes parmi eux. La DG MARKT a chargé un groupe de réflexion sur les experts nationaux détachés de réfléchir aux causes de ce déséquilibre et de tenter d'y

remédier. Les experts nationaux détachés à la DG MARKT constituent une courroie de transmission importante entre la Commission et les États membres. La plupart voient la Commission différemment depuis le début de leur détachement. Beaucoup ont été surpris de découvrir tant de similitudes entre les rouages de la Commission et ceux de leur propre administration nationale. Alors qu'ils s'attendaient à être confrontés à une lourde bureaucratie, beaucoup ont aussi eu le sentiment que la situation n'était certes pas meilleure, mais pas pire non plus que dans leur pays d'origine.

Avant de venir à Bruxelles, nombre d'entre eux voyaient la Commission comme une grosse machine impénétrable, mais une fois employés en son sein, ont découvert que l'information y était bien plus facile à obtenir qu'ils ne le croyaient. La majorité des END interrogés se disent surpris de constater combien la Commission est transparente et combien il est facile d'y accéder de l'extérieur. Beaucoup ont le sentiment que les lobbys et les groupes d'intérêt ont, avec la Commission, un lien plus direct que ne le veulent les pratiques au niveau national. D'autres, en revanche, sont surpris par le pouvoir décisionnel dont jouit le commissaire par rapport à la DG; ils ont l'impression que l'influence des fonctionnaires dans leur pays d'origine est bien plus importante.

Certains ont reconnu qu'avant de venir à Bruxelles, ils n'avaient jamais réellement compris les relations de la Commission avec les autres institutions européennes et que leur séjour ici avait été synonyme d'un formidable apprentissage. Un expert national détaché a ainsi déclaré: «Travailler avec le Parlement européen n'est pas du tout la même chose que de travailler avec le parlement national. À certains égards, on est beaucoup plus vite au cœur du pouvoir.»

Un autre expert national détaché a été agréablement surpris par l'approche interactive de la Commission: «Je suis très étonné de noter que la Commission répond aussi directement à toutes sortes de questions des citoyens. Je pense qu'il existe beaucoup d'incompréhension au niveau national quant à ce rôle que joue la Commission. La Commission est trop souvent perçue comme l'ennemi, alors que j'ai déjà pu constater qu'elle ne crée pas les problèmes, mais s'efforce au contraire de les résoudre, et que les procédures d'infraction ne sont pas utilisées de manière systématique, mais uniquement en dernier recours.»

**“La Commission est trop souvent perçue comme l'ennemi, alors que j'ai déjà pu constater qu'elle ne crée pas les problèmes, mais s'efforce au contraire de les résoudre...”**

<sup>1</sup> Décision C(2008) 6866 de la Commission.

## RENCONTRE AVEC QUELQUES-UNS DES EXPERTS NATIONAUX DÉTACHÉS À LA DG MARKT

**Nom:** Phil Lewis

**Travaille:** sur les contrefaçons (Unité D3)

**Date d'arrivée à la DG MARKT:** mai 2008

**Détaché par une agence gouvernementale du Royaume-Uni**

**Quel est votre bagage professionnel, et quelles sont vos responsabilités à la DG MARKT?**

J'ai travaillé au ministère britannique du commerce et de l'industrie, où je me suis occupé pendant un bon nombre d'années de droit des sociétés et de fraude par les sociétés. En 2000, j'ai rejoint l'office britannique de la propriété intellectuelle, l'UKIPO, où l'une de mes premières missions a été de me pencher sur le problème de la contrefaçon et du piratage et des menaces qu'il fait peser sur l'innovation et les consommateurs. Les entreprises du secteur privé exerçaient, en effet, une forte pression sur le gouvernement britannique pour qu'il améliore la législation et les contrôles, vu l'afflux massif de contrefaçons en provenance de l'étranger.

En 2003, j'ai mis au point une stratégie nationale, à la suite de quoi j'ai été de plus en plus amené à traiter les questions internationales. J'ai ainsi présidé un groupe consultatif des Nations unies et représenté le Royaume-Uni au sein de plusieurs autres groupes de travail. L'année dernière, l'occasion s'est offerte de rejoindre la Commission pour une période de deux ans, pour aider à la mise au point de ses propres plans de

contrôle. À l'époque, la DG MARKT en était au début de ses travaux dans ce domaine. Sur la scène internationale, la contrefaçon et le piratage relevaient traditionnellement des compétences de la DG TRADE, tandis que la DG ENTR représentait les entreprises. Une meilleure coordination était donc nécessaire, notamment au niveau de l'UE, et la DG MARKT a relevé le défi.

En ce qui concerne la contrefaçon et le piratage eux-mêmes, c'est un problème d'une telle ampleur internationale qu'aucun pays ou organisation ne pourra seul(e) le résoudre. L'un des problèmes du Royaume-Uni, par exemple, était l'absence de plateforme centrale au niveau de l'UE, à partir de laquelle traiter les questions touchant au marché intérieur. Le nouvel **Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage**<sup>2</sup> fournira cette plateforme.

**Qu'aurez-vous appris d'utile ici?**

À mon retour, je serai en mesure de veiller à ce que le Royaume-Uni contribue efficacement à la bonne marche de l'observatoire, parce que je saurai exactement comment celui-ci fonctionne.



**Nom:** Eva Martinicova

**Travaille:** à la direction Services (Unité E2)

**Date d'arrivée à la DG MARKT:** septembre 2007

**Détachée par le ministère tchèque des affaires étrangères**



**Quel est votre bagage professionnel, et quelles sont vos responsabilités à la DG MARKT?**

Je suis juriste de formation et je suis détachée du ministère tchèque des affaires étrangères, où je suivais les questions européennes. Entre mes débuts à la DG MARKT et maintenant, j'ai été «re-détachée» quelque temps dans l'autre sens, pour prêter assistance à la présidence tchèque de l'UE. À présent, je travaille sur la directive sur le commerce électronique adoptée en 2000. Cette directive est un outil très important dans l'univers numérique, parce qu'elle établit un juste équilibre entre les différents acteurs concernés. On est aussi dans un domaine très intéressant, parce qu'il touche à la fois le marché intérieur et le marché extérieur. Les problèmes qui se posent au niveau national ne tiennent pas tant à la mise

en œuvre de la directive qu'à l'interprétation de certaines de ses dispositions. L'évolution rapide du domaine peut rendre les choses assez compliquées.

**Qu'aurez-vous appris d'utile ici?**

Le fait de travailler avec un si grand nombre de nationalités différentes m'a montré qu'il est possible de faire coexister différents systèmes. À mon retour, j'espère faire le lien entre les institutions européennes et mon pays. La Commission traite un grand nombre de questions par voie électronique, ce qui est une manière de travailler très rapide, efficace et transparente. Je remporterai avec moi l'expérience acquise en la matière. En République tchèque, on travaille toujours selon des méthodes plus traditionnelles.

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/internal\\_market/iprenforcement/observatory/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/iprenforcement/observatory/index_en.htm)

<sup>3</sup> Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur.

**Nom: Bertrand Legris**

**Travaille: sur les marchés des valeurs mobilières (Unité G3)**

**Date d'arrivée à la DG MARKT: janvier 2008**

**Détaché par l'Autorité des marchés financiers (AMF), France**



**Quel est votre bagage professionnel, et quelles sont vos responsabilités à la DG MARKT?**

J'ai été avocat pendant un peu moins de dix ans avant de rejoindre l'AMF, où j'ai ensuite été responsable du département juridique de la direction des enquêtes. À ce titre, je me suis occupé de la mise en œuvre de la directive sur les abus de marché. À la DG MARKT désormais, je travaille notamment sur la révision de cette directive. Nous effectuons pour le moment des travaux préparatoires, sur la base desquels nous espérons pouvoir présenter des propositions au début de l'année prochaine.

Il y a beaucoup à faire sur cette directive. Il se peut, par exemple, que nous étendions les interdictions qu'elle prévoit à certaines transactions effectuées sur les plateformes multilatérales de négociation. Il se peut également que nous proposons d'élargir la notion de manipulation de marché.

Nous nous intéressons, par ailleurs, aux pouvoirs des autorités compétentes en matière d'enquête sur les abus de marché. La révision en cours pourrait aussi conduire à un allègement des contraintes réglementaires notamment imposées aux émetteurs. Certaines règles seront peut-être précisées ou durcies en conséquence de la crise financière, mais il n'est pas non plus impossible qu'il y ait des assouplissements lorsque les règles en vigueur sont contraignantes et pas vraiment utiles.

**Qu'aurez-vous appris d'utile ici?**

Je connais désormais mieux la manière dont la Commission travaille aux quatre niveaux du processus Lamfalussy. Je comprends également mieux l'importance majeure, mais aussi la difficulté d'adopter et même de proposer une législation européenne efficace dans le domaine des marchés de valeurs mobilières.

**Nom: Inge Welbergen**

**Travaille: sur l'économie de la connaissance et les qualifications professionnelles (Unité D4)**

**Date d'arrivée à la DG MARKT: mai 2009**

**Détachée par le ministère néerlandais de l'enseignement, de la culture et des sciences**

**Quel est votre bagage professionnel, et quelles sont vos responsabilités à la DG MARKT?**

Je suis une juriste spécialisée dans les questions d'éducation. Aux Pays-Bas, j'ai travaillé sur le processus de Bologne, qui vise à favoriser la mobilité étudiante en Europe.

À la DG MARKT, je travaille sur les questions liées à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne<sup>4</sup>.

La directive en la matière régit la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres. Elle couvre environ 800 professions réglementées. Pour sept professions sectorielles (médecins, infirmiers, dentistes, sages-femmes, vétérinaires, pharmaciens et architectes), les exigences en matière de formation minimum ont été harmonisées, et un système de reconnaissance automatique s'applique. Autrement dit, si vous êtes qualifié pour travailler dans l'une de ces professions et que vous vous installez dans un autre

État membre que le vôtre, les autorités de cet État membre doivent automatiquement reconnaître vos qualifications. En dehors de ces sept professions, il existe, à quelques exceptions près, un système de reconnaissance générale avec possibilité de compenser les différences de formation importantes.

Dans mon unité, nous recevons toutes sortes de questions de citoyens sur la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles. Les gens s'adressent, en effet, à nous lorsqu'ils rencontrent des problèmes pour obtenir la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles dans un autre État membre.

**Qu'aurez-vous appris d'utile ici ?**

Je repartirai mieux au fait de la manière dont la Commission travaille et riche d'un réseau de contacts. Je connaîtrai mieux le droit européen en général et la question des qualifications professionnelles en particulier.



<sup>4</sup> Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, JO L 255 du 30.9.2005, p. 22.

# «Les experts nationaux détachés (END) doivent permettre à la Commission de bénéficier de leurs connaissances et de leur expérience professionnelle de haut niveau, notamment dans les domaines dans lesquels l'expertise requise n'est pas facile à trouver.»

**Nom:** Daniela Umstaetter

**Travaille:** sur les systèmes de paiement (Unité H3)

**Date d'arrivée à la DG MARKT:** novembre 2006

**Détachée par la Banque centrale d'Autriche**

**Quel est votre bagage professionnel, et quelles sont vos responsabilités à la DG MARKT ?**

Je suis juriste de formation, mais j'ai travaillé dans le secteur bancaire pendant plusieurs années. Avant de venir ici, j'ai travaillé pendant quatre ans à la Banque centrale d'Autriche, en tant qu'experte en paiements au département Stratégie et affaires juridiques. La Commission était à la recherche de gens qui pourraient apporter une aide sur la directive sur les services de paiement. Je travaille actuellement sur la feuille de route pour l'espace unique de paiements en euros (SEPA), soit une note d'orientation et une communication récemment publiées, où est exprimée la position commune de la Commission et de la Banque centrale européenne sur les mesures qu'il conviendra de prendre au

cours des trois prochaines années pour rendre le SEPA pleinement opérationnel.

**Qu'aurez-vous appris d'utile ici ?**

J'aurai appris combien il est important de se tenir au courant de ce qui se passe en Europe. 65 % de toute la législation se décide à Bruxelles. Nous autres Autrichiens, étant d'un petit pays, avons trop facilement tendance à dire que nous ne pouvons influencer sur les politiques européennes. Or ce n'est pas vrai. Le fait d'avoir travaillé ici pendant plusieurs années m'aidera à contrer ce mode de pensée une fois de retour en Autriche. Je saurai comment les choses fonctionnent et j'aurai constitué un réseau auquel m'adresser chaque fois que nécessaire.



**Nom:** Per Christian Baerøe

**Travaille:** sur la politique des services financiers (Unité G1)

**Date d'arrivée à la DG MARKT:** février 2008

**Détaché du ministère norvégien des finances**



**Quel est votre bagage professionnel, et quelles sont vos responsabilités à la DG MARKT ?**

Avant de venir ici, j'ai travaillé au département Marchés financiers du ministère norvégien des finances, qui couvre plus ou moins les mêmes domaines que les directions de la DG MARKT qui traitent des marchés financiers. J'étais plus particulièrement chargé de la mise en œuvre en Norvège de la législation européenne relative aux services financiers. Même si elle n'est pas membre de l'UE, la Norvège est, en effet, tenue de mettre cette législation en œuvre en vertu de l'accord EEE. Le marché intérieur européen est, pour ainsi dire, étendu aux pays de l'EEE. Il existe, par exemple, des banques et des groupes d'assurance norvégiens qui exercent des activités dans les États membres de l'UE, et vice-versa.

Par conséquent, les politiques élaborées à la DG MARKT sont hautement pertinentes pour les autorités norvégiennes et pour le secteur financier norvégien.

**Qu'aurez-vous appris d'utile ici ?**

J'aurai appris à mieux connaître l'organisation de la Commission et j'en sais désormais beaucoup plus sur la manière dont les décisions sont prises. J'ai aussi eu confirmation du rôle important que joue la Commission dans l'élaboration de la législation.